

Certification Opérateur Economique Agréé : contrainte ou opportunité

L'opinion d'un auxiliaire indispensable du Commerce international

Anne SANDRETTO, Directeur des Relations Douanières et des TIC, Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF)

La Certification OEA, comme l'Iso 9001, est souvent associée à un processus de remise en cause particulièrement lourd de l'organisation de l'entreprise. Mais peut-on vraiment faire autrement ? Peut-on s'en passer à l'international ?



©DR



©Douanes

La boîte à outils TLF :

- Charte de partenariat validée par la DGDDI destinée aux entreprises certifiées OEA pour gérer les relations entre elles et leurs partenaires commerciaux et fournisseurs,
- Déclaration de sûreté/sécurité destinée aux clients de nos entreprises prestataires de transport et logistique certifiées OEA,
- Recommandations de spécifications sur l'utilisation des bourses de fret pour sécuriser les transactions,
- mise en place de modules d'aide à la décision pour le choix de la certification - sensibilisation/formation OE,
- création d'une méthodologie pour l'accompagnement des PME :

La «méthode 5 4 3 2 1 OEA» en partenariat avec la Société KILEAN - A ce jour plus de 60 entreprises bénéficient déjà de cet accompagnement avec pour l'instant un taux de 100 % de résultats.

Mode d'emploi de l'OEA

Objectifs de la certification

- Essentiellement participer aux appels d'offre internationaux et dans certains cas même nationaux qui lui seraient fermés sans cette certification ;
- Conserver ou obtenir des procédures simplifiées en matière douanière afin de rivaliser à armes égales avec ses concurrents européens et bénéficier de tous les avantages

TLF (Fédération des Entreprises de Transport et de Logistique de France) a compris très tôt pour ses entreprises de transport international adhérentes (organismes de transport, commissionnaires de transport, commissionnaires en douane, transporteurs routiers, logisticiens), l'enjeu d'une démarche de certification OEA :

- Agir plutôt que subir un processus de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement de toute façon inéluctable ;
- Répondre à la demande du marché international et demeurer compétitif ;
- Continuer à accompagner les clients qui commercent avec des pays

ayant mis en place des programmes équivalents à celui de l'OEA, sous l'impulsion de l'OMD et de son cadre des normes SAFE (Etats Unis, Japon, Suisse, Norvège...)

Aussi TLF s'est-elle engagée très en amont dans les réflexions de mise en place du programme de certifications OEA et l'élaboration des textes, tant au niveau européen par son action auprès du Parlement qu'au niveau national avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI). Dès l'origine, TLF a veillé à sensibiliser ses adhérents et leurs clients à l'importance d'une telle démarche et leur a proposé un accompagnement.

connexes à ces procédures (dispense de garantie, etc.) ;

- Accéder à la reconnaissance mutuelle entre les différents programmes de sûreté/sécurité déjà existants dans plusieurs pays et donc pour exporter sans entraves.

Avis de l'expert

TLF préconise de poser sa candidature à l'OEA Full (complet) comportant les volets douanier et de sûreté/sécurité ;

La différence entre les deux certifications est insignifiante du point de l'effort à fournir et du coût induit. Par contre, l'obtention de l'OEA Full permet d'optimiser les investissements de l'entreprise. Réaliser la certification en deux fois demande plus de temps et nécessite davantage de ressources humaines et coûte donc plus cher.

1) Des investissements conséquents pour une PME ?

Si l'entreprise n'est pas déjà certifiée ISO ou autre, elle aura un effort plus important à fournir pour réaliser l'analyse de son organisation, des relations avec les partenaires commerciaux existants et pour la mise en place de procédures internes écrites rigoureuses. Bien souvent, la PME rencontre des difficultés à formaliser elle-même ces process... Pour les aider dans cette démarche, TLF propose une méthode spécifique d'assistance aux PME (voir boîte à outils TLF).

Quoi qu'il en soit, deux règles d'or doivent être respectées : les fonctions de l'entreprise doivent être toutes mobilisées et les décisions finales revenir à la Direction Générale, la décision de candidature à la Certification étant du domaine du stratégique dans l'Entreprise ;

Les coûts induits par la certification (ressources humaines, développement informatiques, mise en conformité des locaux, des parkings,...) sont proportionnels à la taille de l'entreprise, à son histoire, à son activité, etc.

2) Des coûts récurrents importants en maintenance des procédures et de la certification

Il ne suffit pas de mettre en place des procédures, il faut instaurer des contrôles pour vérifier leur efficacité et conserver la certification OEA qui peut être remise en cause régulière-

Anne SANDRETTO

a commencé sa carrière Internationale chez Vallourec Export. Dans les années 80, elle dirige une entreprise import/export spécialisée sur le Marché de l'Extrême Orient et du Moyen Orient. En 1990, elle entre dans la multinationale américaine GE Information Services où elle complète sa formation métier de l'international par l'intégration des Télécommunications et de l'EDI, puis des NTIC plus particulièrement dans le secteur transport, logistique et douane.

En 1995 elle rejoint l'Organisation Professionnelle Patronale connue sous l'appellation TLF. A son poste, elle participe depuis le début aux travaux de l'OMD et particulièrement au cadre des normes SAFE, aux travaux de l'Organisation Internationale FIATA, de la Commission Européenne et du Parlement Européen à travers les travaux du CITI de l'Organisation Européenne CLECAT ou elle s'implique particulièrement dans les négociations du Code des Douanes communautaire modernisé, les projets sûreté/sécurité ICS/ECS et le programme de certification OEA. Elle vient d'être récemment élue Première Vice Présidente de l'association d'agents en douane pan - européenne CONFIAD.

ment si l'entreprise ne fait pas appliquer correctement les critères de sécurité sur l'ensemble de la chaîne de ses partenaires commerciaux.

3) Des gains non directement quantifiables :

La certification OEA, sorte de contrat de confiance venant alléger les contraintes de mise en place des nouvelles mesures sûreté/sécurité telles que celles imposées par ICS/ECS, aurait dû, en contrepartie de l'effort consenti par l'entreprise pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement, apporter certains avantages. A ce jour les bénéfices ne sont pas au rendez-vous...

L'administration promettait moins de contrôles documentaires ou physiques immédiats des marchandises. C'est le cas dans certaines régions mais de façon générale, on observe plus de contrôles informatiques et papiers a posteriori (nb : archivage mixte à prévoir à ce jour) et moins de sécurisation juridique.

L'accès au dédouanement centralisé, également présenté comme une des facilitations pour les certifiés OEA, n'est pas encore en place et au-delà, on peut se demander si les conditions d'accès permettront à toutes les entreprises certifiées d'en bénéficier...

Quant à la dispense de garantie, elle sera concomitante de l'entrée en vigueur du Code des douanes Communautaire Modernisé (2013 ou plus...) sauf décision nationale antérieure.

Avis de l'expert

La reconnaissance mutuelle de l'OEA avec les autres certifications issues des normes SAFE sera un atout majeur pour les entreprises engagées dans ce dispositif ; à ce sujet, il conviendrait de convaincre les grandes organisations européennes et mondiales d'activer les négociations en cours entre la Commission Européenne et les pays ou existent déjà des programmes sûreté/sécurité (USA) ou en cours d'élaboration (Chine, Inde et bien d'autres pays...). Les négociations avec le Japon sont en cours ou en voie de finalisation, La Suisse et la Norvège ont déjà un accord de reconnaissance mutuelle opérationnel avec la Commission Européenne.

Comment transformer les contraintes en opportunités ?

Ce qui ressort en premier lieu dans toute démarche de certification, c'est une amélioration de tous les processus de l'entreprise, notamment de la qualité de service aux clients et de la productivité ainsi qu'une réduction des litiges commerciaux...

Pour en profiter pleinement, il est impératif que soient accordées aux entreprises la simplification des formalités administratives et la sécurité juridique auxquelles elles peuvent prétendre pour avoir contribué aux obligations régaliennes de l'Etat. ■